Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département : AUDE **Commune : MIREPEISSET**

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : lundi 22 septembre 2025 à 18 heures 30

Date de la convocation : 16 septembre 2025
Date de l'affichage : 16 septembre 2025
Présents : 9 **Représenté :** 1 **Membres en exercice :** 12 **Absents** : 3

Présents : Véronique AMALRIC, David BRONCANO, Dolorès CARBONELL, Gisèle JEANET, Valérie MANENT, Fabienne MARTINAGE, Daniel MARTINEZ, Patrick MILANI, Roger SANCHEZ.
Pouvoirs :.Patrick ANDRIOTI pouvoir à Fabienne MARTINAGE
Absent : Nicolas GAUBERT. Pierre-Manuel GARCIA.
Secrétaire : Roger SANCHEZ.

Madame le Maire, Fabienne Martinage a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré 9 conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales était remplie. Madame le Maire déclare la séance ouverte à 18h30.
M Roger Sanche est désigné secrétaire de séance.

I – Approbation du compte rendu du procès-verbal de la séance du 30 juin 2025 :

Le compte rendu n'amenant aucune remarque, il est adopté à l'unanimité des membres présents.

Vote pour : 9 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

II – Compte rendu des décisions prises par le Maire:

Renonciation au droit de préemption :

- Parcelle A 115, 18 rue du Pont 85m2
- Parcelle A 11, 13 rue du Carrassier 135m2
- Parcelle A 1103, route de Ginestas, terrain 320m2

Acceptation de devis :

- Autocars A.FAUR :7 trajets à Narbonne Espace de Liberté (piscine école du 7 novembre au 19 décembre 2025), 1 255,80 ht (1 381,38 ttc).
- Votre appli : contrat de maintenance application mobile : 886 €ht (1 063,20 ttc).

III – Convention d'utilisation des équipements sportifs d'intérêt communautaire : espace de liberté :

Madame le Maire donne lecture de la convention créneaux piscine pour l'année 2025/2026 et informe le conseil que les élèves de l'école Condorcet (CE et CM) sont autorisés dans le cadre des activités scolaires à fréquenter la piscine " espace de liberté " à Narbonne pour les périodes du 07 novembre 2025 au 19 décembre 2025 (7 séances).
• 3 lignes d'eau à 95€ : 95x7= 665€
• interventions pédagogiques à 34€ : 34x7 = 238 €

Total : 903 €
(• Transport en Bus 197,34x7 = 1 381,38 €) TOTAL 2 284,38€
Madame le Maire sollicite le conseil Municipal pour signer la convention qui en définit les conditions d'utilisation et les tarifs.

Vote pour : 9 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

IV – Soutien au territoire suite à l'incendie de Ribaute :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Plusieurs incendies ont ravagé les massifs de l'Aude, impactant de nombreuses communes audoises, et provoquant une catastrophe humaine, sociale, environnementale et économique.

Face à ce drame, l'Association des Maires de l'Aude (AMA) a souhaité, avec le soutien de l'Association des Maires de France (AMF), mettre en place un fonds de solidarité dédié aux communes sinistrées pour recueillir les dons des collectivités territoriales, des entreprises et des citoyens. Les sommes collectées seront centralisées par l'AMA, en accord avec la préfecture de l'Aude, et redistribuées équitablement selon les besoins exprimés par les communes touchées.

Sensible aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Mirepeïsset tient à apporter son soutien et sa solidarité aux communes audoises impactées.

Aussi, madame le Maire propose au conseil municipal de contribuer à soutenir les communes audoises impactées dans la mesure de ses capacités. Pour un montant de 750 € qui sera versé à l'Association des Maires de l'Aude.

Vote pour : 9 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

V – Convention avec Mutualia :

La commune de Mirepeïsset a lancer un appel à partenariat pour la mise en place d'une mutuelle communale en 2016 qui a débouché sur la mise en place d'une mutuelle communale sous forme de partenariat avec Mutualia Alliance Santé, pour offrir aux administrés la possibilité d'accéder à une offre santé à prix négociés, accessible à tous et à moindre coût.
En particulier pour ceux qui par manque d'informations ou pour des raisons financières sont trop souvent peu ou pas couvertes par la prise en charge complémentaires de leurs soins.

Aujourd'hui il est nécessaire de renouveler cette convention qui peut bénéficier à tous les habitants et travailleurs de Mirepeïsset.

Le partenariat avec cette mutuelle n'engage en rien la commune sur le plan financier, celle-ci pourra mettre à disposition à titre gratuit une salle communale pour des permanences d'information.
Afin de permettre au partenariat d'avoir une visibilité quant au déploiement de l'offre sur son territoire, une réunion bilan pourra être organisée chaque année.
Cette convention prendra effet au 1er janvier 2026 pour une durée d'un an, elle se renouvellera ensuite par tacite reconduction par périodes successives d'un an.

Madame le Maire donne lecture de la convention et demande au conseil municipal de se prononcer.

Vote pour : 9 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VI – Demande de subvention au Syaden pour la rénovation de l'éclairage public :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de présenter le dossier de demande de subvention au SYADEN, concernant des travaux de rénovation de l'éclairage public.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'économies d'énergie.
La commune demande donc par principe le montant maximum de subvention qu'autorise le règlement d'interventions financières du SYADEN. Des frais de gestion et d'accompagnement à hauteur de 5% du montant HT de la facture (plafonné à un montant maximal d'opération de 25 000 € HT) seront appliqués.
Une convention entre le SYADEN et la Collectivité rappelant les engagements financiers sera jointe au courrier de notification.
La collectivité devra la retourner signée au SYADEN avant de procéder à la demande de liquidation.
La commune est titulaire d'un diagnostic éclairage public réalisé par le SYADEN.
Une mise en concurrence sera effectuée par voix consultative, sur la base du cahier des charges établit par le SYADEN.
Le dossier complet sera soumis au SYADEN pour validation. Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

Vote pour : 9 - Vote contre : 0 - Abstention : 0

VII – Divers :

- Proposition d'installation d'équipements signalétiques pour 5 espaces publics du village : la Placette, la Mairie, le Monument aux morts, la Passerelle sur la rigole, la Passerelle sur la Cesse.
- Lecture d'un courrier d'information sur l'installation d'une antenne relais par SFR route de Sallèles d'Aude.
- Devis assistance à maîtrise d'ouvrage travaux de rénovation de l'éclairage public.
- Devis pour remplacement de la porte d'entrée de la salle des fêtes :
  - Vivarenov : 7 620 €
  - Ancel habitat : 8 197,27 € (avec anti-pince-doigts)
- Lecture de courriers reçus :
  - Préfecture : Expulsion domiciliaire
  - Demande de requalification de plusieurs parcelles en zone constructible.
  - Courrier anonyme : plainte contre chien
  - Demande de subvention DETR toiture de l'èglise : dossier non retenu
  - Demande de subvention toiture de l'église au département : attribution pour 22,5%.
  - INSEE : recensement de la population du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.
- Concert en faveur de l'Ukraine 26 septembre à Narbonne : places catégorie OR offertes aux employés volontaires : 4.
- Bus pour le théâtre ???

Point sur les travaux :

- Toiture église
- Façade mairie : début des travaux le mardi 23 septembre 2025
- Programme voirie 2026
- Demande de subvention 2026
- Modification du PLU : ouverture secteur Ouest projet de SM en attente de renseignements de la DDTM

Dates :

- Code de la route du numérique : 9, 16, 23 et 30 septembre 2025

- Octobre Rose : 4 octobre 2025
- Opération Brioches : réception 1ère brioche : mardi 7/11 à 16h30 et vente le jeudi 9/11 à 10h.
- Action de sensibilisation à la sécurité routière : 7 novembre 2025
- Conférence des Maires du Grand Narbonne : mercredi 26 novembre 2025
- Téléthon : 28 et 29 novembre 2025
- Vœux du Maire : 14 janvier 2026
- Fête locale : 16, 17 et 18 janvier 2026
- Repas des Aînés : 07 mars 2026
- Elections municipales 15 et 22 mars 2026

Clôture de la séance à 20h30.

Signatures

Fabienne Martinage, Maire et Présidente de séance :

Roger Sanchez, Secrétaire de séance :